

PROGRAMME DE GOUVERNEMENT

OLIVIER GABIRAULT CANDIDAT DE LA RECONCILIATION

Je m'engage, une fois élu Président de la République Centrafricaine, à réaliser les actions suivantes dans l'intérêt du pays :

I RECONCILIATION NATIONALE ET PAIX DURABLE

La réconciliation nationale sera l'un des plus importants programmes à caractère prioritaire et permanent devant ramener véritablement le pays vers une cohésion nationale sans laquelle aucune action de développement n'est possible.

Dieu s'est réconcilié avec nous malgré nos graves péchés et nous devons nous réconcilier les uns avec les autres.

En effet, l'impérieuse nécessité de nous réconcilier se justifie par au moins trois raisons :

-Tout d'abord vis à vis de Dieu, le pardon et l'amour du prochain nous le commandent.

-La seconde justification concerne l'intérêt supérieur de la nation qui ne peut se réaliser que dans la concorde, la paix et l'unité.

-La troisième raison non moins importante, a trait à notre propre responsabilité devant l'histoire, et surtout par rapport à l'avenir, si nous transmettons aujourd'hui la haine, la division aux nouvelles générations, c'est-à-dire à nos enfants.

Unis par une seule langue nationale « sango », (ce qui est vraiment rare en Afrique) et par la paix, nous avons été artificiellement divisés par une sombre et désastreuse stratégie d'hommes politiques pour leurs intérêts égoïstes.

L'image du cauchemar où le centrafricain s'est levé pour assassiner son compatriote, détruire ses biens, amener la division aussi bien au niveau du foyer, de l'administration que de l'église est à effacer à jamais dans l'esprit et dans les actes.

L'amour de notre pays et des générations à venir nous impose la réconciliation car la haine multiplie la haine en une spirale descendante de destruction. La haine est tout aussi néfaste à celui qui hait qu'à sa victime. Alors que l'amour est la seule force capable de transformer un ennemi en ami car elle possède une puissance rédemptrice.

La réconciliation nationale et la paix seront recherchées en permanence et consolidées par tous les moyens dont certains porteront sur :

- 1-**Un programme de prévention des conflits, appuyé par des légendes, contes, arts plastiques à l'ensemble de la population
- 2-**Un programme d'éducation politique et une campagne d'envergure sur la culture de la paix et de patriotisme
- 3-**Un programme d'éducation civique basée sur les aspects positifs de la tradition, destinée à toutes les couches sociales. Etc.
- 4-**Conformément aux recommandations du Dialogue National, des dispositions seront prises pour reconnaître les victimes des différentes crises militaro-politiques à la fois dans leur statut et leurs droits.
- 5-**Le dialogue sera privilégié comme mode de règlement de conflits.
- 6-**Le consensus sera recherché sur les grandes questions d'intérêt national.
- 7-**La justice sociale, instrument de paix, sera garantie.

II DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

4- Notre jeune démocratie sera renforcée par le respect des libertés individuelles et collectives, de même que le pluralisme, garant de l'alternance politique.

5-Les partis politiques auront la place et la liberté nécessaires pour assurer l'animation de la vie publique.

Ils seront cependant soumis à l'obligation d'assurer :

6-la formation politique des citoyens non seulement à l'esprit de citoyenneté, d'alternance politique démocratique, pacifique, au respect de l'autorité de l'Etat et des biens publics, mais pour l'expression de toutes les opinions qui traversent le pays

7-la sauvegarde nécessaire de l'unité nationale et la cohésion sociale, gage de paix et de solidarité économique et sociale.

8-Une obligation sera faite aux partis politiques d'avoir une assise nationale, vérifiable au moment de leur reconnaissance selon des critères objectifs ou une représentativité grâce aux résultats des consultations législatives.

9-Ces mesures permettront surtout, dans un souci de recherche de la cohésion nationale et d'une paix durable, de faire baisser progressivement le nombre des partis politiques, actuellement pléthorique (une soixantaine) pour une population n'atteignant pas 4millions d'habitants..

10-Une meilleure intégration de la société civile à la vie publique permettra par ailleurs le renforcement de la démocratie.

11-Une politique active de décentralisation et de régionalisation sera un outil de recherche d'efficacité de l'action publique et d'une meilleure prise en compte des aspirations du citoyen

12-Une lutte acharnée sera menée contre le tribalisme, le régionalisme, le favoritisme et le népotisme.

13-Les critères tribalistes ou régionalistes étant contraires à la cohésion, à l'unité nationale et à l'efficacité, seule la compétence sera privilégiée afin que le centrafricain du Nord soit égal à celui du sud , à celui de l'Est, de l'Ouest .et vice-versa.

14-L'égalité du citoyen centrafricain et son aptitude à parvenir aux responsabilités à tous les niveaux de la nation seront assurées sans distinction de sexe, d'ethnie, et de religion.

15-Dans ce sens, un gouvernement d'Union Nationale ouvert à la société civile sera constitué.

16-La corruption et le détournement étant de véritables fléaux qui minent la base de l'économie centrafricaine, une Haute Autorité de Lutte contre la Corruption sera mise en place.

17-Elle aura pour mission de rechercher, recenser, instruire et traduire au pouvoir judiciaire, tous les actes de corruption et de détournement de biens publics.

18-Une attention particulière sera portée sur cette lutte pour que le marché centrafricain soit « nettoyé » afin de permettre non seulement une saine et libre concurrence, mais la réalisation des performances souhaitées, le budget national étant en grande partie fiscaliste.

19-Le meilleur moyen d'éduquer étant de donner soi-même un bon exemple, des comportements exemplaires devront commencer par le haut au niveau des différents dirigeants nationaux afin que le bas suive.
Ce principe sera observé afin de canaliser véritablement un changement dans le pays.

III-POUVOIR JUDICIAIRE

L'impunité est avant tout une grave injustice et elle ne facilite ni l'égalité des citoyens, devant la loi, ni la paix, ni le développement.

20-A ce titre, elle sera combattue avec une grande rigueur..

21-La justice sera indépendante.

22- Des moyens devront permettre à la justice d'être réellement au service du peuple centrafricain .en garantissant l'application stricte et objective de la loi ainsi que l'exécution des verdicts.

23-Les Etats généraux de la justice seront organisés afin de recenser objectivement tous les maux qui la minent pour les combattre.

24- La sélection des élèves magistrats et la carrière du juge feront l'objet de critère de moralité et de compétence.

IV -PRESSE.

25-Les médias seront le fer de lance pour la consolidation de l'unité nationale, de la démocratie et de la promotion des libertés individuelles.

26- A cet effet, la liberté de la presse sera scrupuleusement respectée dans le cadre de la Haute Autorité de la Communication.

27-Elle sera garante de l'impartialité des médias publics et régulatrice de la création et de l'utilisation des moyens de communication
Ses pouvoirs seront non seulement garantis, mais élargis et effectifs

V- SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

28-La situation sécuritaire du pays est aujourd'hui déplorable dans l'ensemble.

Quelques exemples préoccupants concernent notamment le phénomène des Zaraguinas qui s'est développé à cause de la déliquescence ou de l'émiettement des forces de défense, ce qui entrave la liberté de circuler à l'intérieur du pays, la présence des braconniers dévastant notre riche faune, les vols à main armée ou « braquage »

Au lieu de rechercher les causes profondes de ce grave et inquiétant fléau pour les éradiquer durablement, les dirigeants militaires agitent au contraire l'insécurité comme un épouvantail pouvant justifier leur maintien ou leur retour à la tête du pays.

Les solutions au problème de l'insécurité ne sont pas uniquement militaires. C'est au contraire une approche pragmatique et politique des situations qui devrait apporter des solutions à l'ensemble des problèmes que le pays connaît dans ce domaine.

En effet, les causes de l'insécurité proviennent en grande partie de l'absence totale d'une politique de l'emploi en faveur des jeunes depuis plusieurs décennies, autrement dit depuis l'indépendance de ce pays, du mauvais fonctionnement de l'économie, de la non réinsertion dans la vie civile des militaires en fin de carrière. Les solutions à l'ensemble de ces problèmes sont développées spécifiquement dans les différents domaines correspondants qui suivent.

En ce qui concerne l'aspect militaire, toutes les politiques devant concourir à garantir la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du pays, avec un accent particulier sur une lutte acharnée contre les coupeurs de route sévissant dans l'arrière-pays ainsi que les braconniers dévastant notre riche faune seront mises en place.

30-Ces mesures passent naturellement par la restructuration des forces de défense et de sécurité dans le but de créer une armée non seulement nationale, mais républicaine.

31-Pour cela, des mesures seront prises, visant :

- la moralisation des forces de défense et de sécurité.
- la dépolitisation des forces de défense et de sécurité.
- la lutte contre l'impunité au sein des forces de défense et de sécurité.
- la lutte contre la tribalisation et l'esprit de népotisme au sein des forces de défense et de sécurité.
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des forces de défense et de sécurité.

32-Un Fonds spécial pour l'équipement des forces de défense et de sécurité, alimenté par des recettes affectées permettra de les doter rapidement en moyens matériels et

logistiques adéquats en vue d'augmenter leur capacité opérationnelle dans le cadre de la lutte contre les coupeurs de route et les braconniers.

33-Parallèlement, des citoyens volontaires seront organisés en vue d'assurer la défense de leurs localités (archers et comités d'autodéfense)

34-Un pré positionnement des unités le long des frontières en vue de patrouilles avec les forces des pays voisins sera également assuré.

35-L'effectif et les matériels des commissariats spéciaux seront renforcés de même que leur nombre afin de les rendre plus efficaces

36-Toute police politique sera bannie, afin d'éviter les graves errements et mauvais souvenirs du passé.

37-Le désarmement sera l'une des préoccupations principales du gouvernement qui s'attellera activement à ce programme.

VI – POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

38-Une économie autocentrée et endogène axée vers le progrès sera mise en place

39-Une politique libérale incitant les investissements étrangers avec toutes les garanties, ainsi que des assouplissements par dérogation, dictés par la situation du pays dans le but de favoriser sa relance économique seront mis en place.

40-La promotion des opérateurs économiques nationaux sera assurée par diverses mesures incitatives.

41-Toute forme de partenariat entre opérateurs économiques nationaux et investisseurs étrangers sera libre et encouragé afin d'ouvrir le pays à tout le monde et lui permettre de bénéficier d'un plus large concours nécessaire à son développement.

42-L'Etat devra s'atteler à mettre en place les infrastructures économiques et sociales.

43-Le secteur privé national sera développé par des politiques incitatives.

44-Les politiques mises en place devraient viser progressivement un taux de

croissance pouvant atteindre 2 à 5% d'une façon durable.

VII- AGRICULTURE

45-L'agriculture qui doit réellement être la base du développement national par la création d'une nouvelle génération d'agriculteurs, fera l'objet d'une promotion particulière..

46-Sa modernisation par la généralisation de la culture attelée et l'introduction progressive du machinisme, la mise en place d'une usine de montage de tracteurs importés en C.K.D (en pièces détachées), la formation et la création d'emplois avec des spécialisations ouvrières, la diversification des cultures destinées à l'exportation devront non seulement être des sources de devises pour le pays, mais également un secteur de résorption du chômage des jeunes.

47-Les filières coton et café seront réorganisées.

VIII- ELEVAGE

48-Une nouvelle génération d'éleveurs nationaux sera créée en vue de développer le secteur dans la perspective de l'exportation de la viande vers les pays de la Sous-région tout en satisfaisant d'abord la consommation nationale.

49-Une politique de l'élevage à cycle court (lapin, volaille, porc, cibissi, etc....) sera par ailleurs développée.

50-Les éleveurs seront encadrés pour réaliser des projets de développement et la prise en charge de la couverture sanitaire de leurs troupeaux.

IX- FORET

51- Une politique forestière visant la préservation de l'équilibre naturel du milieu forestier en vue de garantir sa pérennité d'une part et la rationalisation ainsi que la sauvegarde des ressources naturelles d'autre part dans le cadre d'un développement durable, sera menée.

X-FAUNE

52- Une réelle politique de la faune mettra l'accent sur la recherche du maintien de la biodiversité, la réhabilitation, la protection des parcs nationaux, la sauvegarde des espèces en voie de disparition, la réimplantation, réacclimatation des espèces disparues, la lutte contre les feux de brousse ainsi que le déboisement et surtout contre le braconnage en s'inspirant ou en bénéficiant des expériences ou aides de pays amis, des partenaires au développement.

XI- PECHE

53- La politique de la pêche consistera en la réhabilitation des étangs et bassins piscicoles et l'amélioration halieutique à valeur commerciale, la protection des eaux poissonneuses, la mise en place d'une exploitation semi industrielle et moderne, la transformation et la commercialisation des poissons.

XII- SOUS-SOL ET ENERGIE

54- Un inventaire de toutes les ressources du Sous-sol sera fait afin de les exploiter en fonction des urgences au profit du peuple Centrafricain.

55- En ce qui concerne le diamant, les dispositions du Code minier seront appliquées, de même que le processus de Kimberley et une lutte sévère sera menée contre la fraude.

56-Les sources d'énergie en vue d'électrifier nos principales villes pour favoriser des activités industrielles seront développées et diversifiées par le renforcement ainsi que l'augmentation du nombre de centrales hydroélectriques.

57-L'option pour l'énergie solaire et éolienne sera favorisée.

58-Une étude et une recherche de financement pour la construction d'un barrage hydroélectrique et de retenue d'eau sur les sites de ZAWARA ou PALAMBO devant à la fois permettre la production d'énergie bon marché à la République Centrafricaine et aux pays voisins ainsi que la régulation de la navigation permanente du fleuve Oubangui seront entreprises.

59-Une recherche de financement pour la réalisation d'une cimenterie à BOBASSA à partir du calcaire de cette localité sera également entreprise.

60-Il convient de noter que cette cimenterie permettra non seulement à la République Centrafricaine de faire baisser considérablement le coût de revient de la construction de logement, mais l'exportation du produit vers des pays voisins en fonction de sa capacité de production.

XIII-INDUSTRIALISATION

61-Une politique d'industrialisation centrée notamment sur l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources naturelles sera menée.

62-La priorité sera pour cela donnée aux PMI/PME.

63-L'implantation de nouvelles industries agroalimentaires sera encouragée selon les spécialités des régions.

XIV-TOURISME et ENVIRONNEMENT

64-Le recensement des ressources touristiques sera fait, la réhabilitation des sites existants effectuée et de nouveaux investisseurs encouragés dans le secteur.

65-Le tourisme sera un véritable secteur du développement.

66-La protection de l'environnement sera une politique majeure. La stratégie appropriée sera la protection adéquate et une exploitation rationnelle en vue d'un développement durable

XV –UNE TRES GRANDE PRIORITE A UNE POLITIQUE RIGOUREUSE DES FINANCES PUBLIQUES

67-Une réforme fiscale et foncière basée sur l'assiette et la base imposable sera mise en place de même que la lutte contre la fraude fiscale.-

68-L'objectif est d'amener la pression fiscale progressivement de 9% à 15% du P.I.B.

69-La recherche de l'équilibre budgétaire par le contrôle des recettes, des dépenses publiques ainsi que l'assainissement rigoureux des régies financières seront activement effectués.

70-La lutte contre la fraude dans le secteur du des mines et du bois sera sans complaisance.

71-La rigueur portant sur les finances publiques doit avoir des effets escomptés sur le niveau des recettes afin de permettre à l'Etat de faire face en priorité à ses charges régaliennes.

72-Le tourisme sera un véritable secteur du développement.

XVI- DESENCLAVEMENT

73-Une politique de désenclavement de la République centrafricaine par toutes les voies, aérienne, fluviale, routière, fera l'objet d'une attention particulière.

74-Une politique de création de zones franches visera la réduction des effets de la continentalité du pays dans les coûts de revient des marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation.

75-La navigabilité du fleuve comme voie de desserte du pays fera l'objet d'amélioration nécessaire.

XVII- URBANISATION

76-Les mesures destinées à contrôler l'urbanisation du pays porteront essentiellement sur la mise en place de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme des principales villes du pays, une politique de logement du grand nombre grâce à l'auto construction assistée, un financement approprié pour l'accès à la propriété pour les personnes possédant des revenus réguliers.

XVIII- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

77-Une réelle politique d'aménagement du territoire permettra le rééquilibrage physique des hommes et des activités sur toute l'étendue du territoire national.

XIV- POLITIQUE SOCIALE

78-Elle visera particulièrement la réduction de la pauvreté et la pandémie du VIH / SIDA

79-Une politique sanitaire hardie susceptible de réduire le taux élevé de morbidité de manière à infléchir la fâcheuse hausse actuelle de mortalité sera redéfinie..

80-La lutte contre le VIH /SIDA passera par la lutte contre les maladies opportunistes, la prévention et la généralisation de la tri thérapie.

81-Les médicaments génériques seront exonérés totalement de tous droits et taxes.

82-Les dépistages volontaires précoces seront encouragés et vulgarisés

83-Les méthodes de dépistage systématique des cancers génito-urinaire et du sein (chez la femme) et de la prostate chez l'homme doivent être renforcées et améliorées.

84-Toutes les dispositions seront mises en œuvre pour faciliter l'accès aux médicaments anti-rétroviraux qui seuls peuvent freiner l'évolution de la maladie et permettre d'éviter la contamination maternofoetale.

85-Une intense campagne d'IEC visera un changement de comportement pour bannir les fausses croyances et les rumeurs sur le VIH /SIDA et pour dédramatiser la maladie.

86-Un hôpital au moins sera équipé en scanner médical afin d'éviter de coûteuses charges d'évacuations sanitaires.

87-Des dispositions nécessaires seront prises pour assurer l'évacuation des malades des provinces vers la capitale ou tout autre centre hospitalier approprié de l'intérieur.

88-La formation des professeurs agrégés et médecins spécialistes sera accélérée en ciblant les disciplines non couvertes(médecin légiste,, gériatre etc....

89-Une assistance sanitaire aux personnes déshéritées par la mise en place d'un Fonds spécial de Santé dont la gestion fera l'objet d'une très grande rigueur sera mise en place.

90-Les handicapés seront protégés et aidés .

91-Les militaires en fin de carrière seront réinsérés en fonction de leur spécialisation, dans la vie civile.

92-- Les frais des études des enfants handicapés ou dont les parents sont handicapés et sans ressource seront pris en charge par l'Etat

93-En ce qui concerne les vieillards, et conformément à nos valeurs traditionnelles de respect de l'ancien se traduisant notamment par sa prise en charge par la communauté familiale, une politique spécifique visant à aider les familles à assumer cette responsabilité sera instituée.

94-Une caisse autonome de pensions, alimentée par les retenues opérées mensuellement sur les salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, à laquelle s'ajoutera effectivement la part patronale de l'Etat, fera fructifier ses ressources par diverses activités afin de gagner des moyens financiers pour la revalorisation périodique des pensions.

95-Ces pensions seront versées mensuellement aux retraités afin de leur permettre non seulement d'avoir des ressources sûres et régulières, d'un niveau au moins égal au SMIG afin de décriper la pénible situation selon laquelle la retraite est considérée par les familles centrafricaines comme une perte d'emploi, un événement de tristesse prolongée alors qu'ailleurs elle constitue un véritable droit réclamé par les

bénéficiaires, parfois pressés d'en jouir.

96-L'office centrafricain de sécurité sociale sera réorganisé dans la même perspective de gestion.

97-Les salaires et bourses feront l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre d'une politique appropriée visant à en assurer le règlement régulier afin non seulement de permettre des études dans des conditions adéquates, mais de maintenir une sérénité générale dans le pays.

b[● *Chômage et insertion des jeunes dans la société*]b

98-Pour ce qui est du chômage des jeunes et de leur insertion dans la vie active, une croissance économique forte permettant de faire face à cette situation et favoriser les projets à forte intensité de main d'œuvre sera recherchée .

99-La revalorisation de l'agriculture et de l'élevage se fera en faveur des jeunes qui seront appelés à moderniser ces secteurs. .

100-Les es jeunes pourront bénéficier d'aides directes pour la création d'entreprises en milieu rural.

101-Leur insertion dans la société se fera par une politique spécifique dont quelques traits porteront notamment sur :

102-L'application d'une politique d'encadrement de jeunes ruraux par la réhabilitation des groupements d'intérêts ruraux (GIR), des structures telles la Jeunesse Pionnière Nationale, la formation de jeunes agriculteurs, ouvriers spécialisés de machines agricoles etc....

103-L'encadrement des jeunes du secteur informel pour assurer leur promotion vers le secteur formel grâce à une formation en gestion, la sous-traitance de marchés ;

104-L'appui et la souplesse dans la création de petites et moyennes entreprises grâce à des crédits bancaires garantis par des fonds spécifiques à mettre en place par l'Etat et les partenaires au développement

105-L'encouragement du partenariat entre opérateurs nationaux et expatriés.

106-Une mesure spécifique et incitative garantissant tout en favorisant la canalisation des investissements de la diaspora centrafricaine.

107-Une politique de développement du secteur privé basée sur l'utilisation de jeunes cadres formés, dynamiques pour en faire une nouvelle génération d'opérateurs économiques.

108-Le rajeunissement de l'administration dans la perspective d'une relève préparée et efficace.

109-Le recensement des cadres diplômés, compétents et leur suivi en vue de leur utilisation.

XX- EDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE et ALPHABETISATION

110-Les recommandations des Etats généraux de l'Education et de la Formation concernant en particulier le développement des infrastructures scolaires et universitaires, la qualité, l'augmentation du nombre des enseignants seront exécutées.

111-La priorité sera donnée à l'enseignement technique et professionnel

112-L'autonomie administrative et financière de l'université sera renforcée, en donnant l'université aux universitaires avec un contrôle rigoureux de sa gestion.

113-Un programme d'éducation civique et du patriotisme sera obligatoire depuis l'école primaire afin de former de bons citoyens capables d'aimer et de servir leur pays.

114-Il sera par ailleurs vulgarisé par des campagnes d'I.E.C

115-La sensibilisation de la population, des autorités traditionnelles, sur le bienfait de l'alphabétisation dans le processus du développement national sera entreprise.

116-Un programme de prévention des conflits sera appuyé par des supports pédagogiques dans les cycles scolaires (contes, légendes, arts plastiques)

117-L'enseignement sera rendu obligatoire jusqu'au premier cycle du secondaire

118-Une campagne de mass media sur la notion du travail sera lancée et une politique cohérente de l'emploi mise en place.

119-La vulgarisation de l'Internet dans des maisons de jeunes à construire et à équiper dans les principales villes du pays permettra à ceux-ci :

- une ouverture sur le monde
- une information et une formation
- l'approfondissement de connaissances dans des domaines donnés
- la recherche de partenaires dans différents domaines etc....

XXI- PROMOTION DE LA FEMME ET DROITS DE L'HOMME

A -Promotion de la femme

120-Une politique d'égalité entre l'homme et la femme par l'intégration de celle-ci dans les instances administratives et politiques selon la proportion fixée par les conventions internationales ratifiées par la République Centrafricaine sera mise en place.

B -Droits de l'homme

121-Les instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux relatifs aux droits de l'homme seront respectés et appliqués.

122-Des fonds d'indemnisation des victimes des différentes crises militaro-politiques seront recherchés et mis en place au profit des intéressés. dans le cadre d'une structure dont la gestion sera rigoureuse et transparente.

123-Les droits de l'homme seront enseignés et vulgarisés dans le système éducatif centrafricain ainsi que dans les forces de défense et de sécurité.

124-Le droit international humanitaire sera introduit dans la formation de base des jeunes recrues.

125-Les coupables de violation des principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire seront poursuivis sans complaisance, et traduits devant les juridictions compétentes.

XXII- SPORT, CULTURE

126-Le développement du sport sera favorisé par l'instauration du semi professionnalisme pour les internationaux en football et basket-ball.

127-Un fonds spécial du sport sera mis en place, alimenté par des taxes sur des produits nuisibles à la santé, à l'environnement, les jeux de hasard, les publicités et timbres sportifs.

128-Une politique de prévention et de protection contre les risques d'accident dans la pratique sportive sera mise en place.

129-Le département des sports devra être rajeuni et dépolitisé.

130-Les mêmes principes s'appliqueront aux fédérations et équipes sportives qui doivent accomplir de nobles rôles d'unification, de fraternité, d'amitié, de réconciliation...

131-Une réelle politique devant assurer la promotion de notre riche culture sera mise en place.

132-La coopération avec les organisations internationales et régionales sera développée pour la réalisation d'industries culturelles.

133-L'organisation des manifestations culturelles d'envergure nationale, sous-régionale et régionale sera développée.

134- Des salles de spectacles seront construites dans les grandes villes du pays pour en valoriser les différentes cultures.

XXIII- LIBERTE

135-Le caractère laïc de la République centrafricaine sera réaffirmé.

136-Cependant cette liberté sera sans débordement.

XXIV- RESOLUTIONS et RECOMMANDATIONS du DIALOGUE NATIONAL

137-Les résolutions et recommandation du dialogue national seront appliquées non seulement par respect d'un large consensus national, mais comme solutions adaptées aux différents maux de notre pays.

XXV- DIPLOMATIE et DEVELOPPEMENT

138-Une diplomatie de développement sera menée et des relations de paix, d'amitié, de fraternité seront entretenues non seulement avec les pays voisins, mais également avec tous les Etats animés des mêmes idéaux.

139-La République Centrafricaine étant enclavée et sous-peuplée, donc peu rentable pour les gros investissements, son intérêt réside dans des groupements communautaires

140-Pour cela, des actions seront menées activement au sein de la sous région et de la région, afin de redynamiser à court terme la CEMAC ; à moyen terme, la CEEAC ;

à long terme, le NEPAD et l'Union Africaine dans le cadre d'une dimension à la fois économique et politique.

141-Une politique hardie de représentation des cadres centrafricains dans les organismes internationaux sera appliquée pour corriger la situation du passé. et faire accorder au pays sa place réelle au sein de la communauté internationale.

142-Les nominations aux postes d'ambassadeurs et le choix du personnel diplomatique porteront sur des personnalités répondant à des critères pouvant assurer l'honneur, la dignité, la respectabilité et les intérêts de la République Centrafricaine à l'Extérieur

143-La carte diplomatique sera révisée, le statut et le salaire des diplomates feront l'objet non seulement d'une révision, mais d'une attention spéciale.

144-Des relations de paix, d'amitié, de concorde, de non immixtion dans les affaires intérieures des Etats seront entretenues non seulement avec les pays voisins, mais avec tous les gouvernements dans le respect de l'indépendance de notre pays.

145-Les traités et conventions internationales signés et ratifiés au nom et dans l'intérêt du peuple Centrafricain seront appliqués.

Fait à Bangui, le 16 décembre 2004

OLIVIER GABIRAULT.